

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIA-
LE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

06/088 DU 2/01/86
DECRET N° /MTERPPS.DGFP.DGPCE.S1
portant inscription

1983 de Certains Médécins des cadres de la catégorie A,
Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publi-
que) DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

EN-Tête : NIATY-BENZE Jean Mathieu

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique;
(/u le décret n° 65/170/FP-DE du 25.06.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12./1985 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 12 Juin 1985
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

D E C R E T E :

.../...

DGB :

DCB :

M. M. M.

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1983, les Médecins des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

Pour le 9ème échelon - à 2 ans

Mr.- NIATY-BENZE ^{Jean} Mathieu Service Santé Brazzaville

Pour le 10ème échelon - à 2 ans

Mr.- LOCKO-MAFOUTA Claude Mathieu Mat. Blanche GOMES

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre

Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard PCUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- DGFP/DGPCE.....3
- DGB.....3
- DCF.....2
- MSAS.....1
- DGSP.....3
- INTERESSES.....4
- SGCH/BC.....2
- JORPC.....1
- BST/DGFP.....2